

La Courneuve : les commerçants soumis à un "impôt" sous peine de représailles : normal en territoire islamisé

écrit par Jules Ferry | 22 janvier 2021



Photo prise en avril 2020

On pouvait lire :

« Ces derniers mois déjà, le centre commercial a subi plusieurs incendies, des commerçants ont été agressés, la tour Leclerc a été en proie à une multiplication d'actes délictueux, dangereux », relate la municipalité de La Courneuve, qui dénonce « un climat de peur détestable ».

L'[article](#) ajoutait sans rire :

Difficile pourtant, de savoir ce qui se cache derrière ces incendies en série.

Non, vraiment, personne, ni les gens de la Mairie, ni les journalistes, non, personne ne voit quel peut être le motif de ces incendies à la Courneuve !



Incendies criminels à La Courneuve : qui en veut aux commerces de la cité des 4000 ?

Depuis le début du confinement, plusieurs incendies criminels ont ravagé des magasins situés dans le centre commercial Tour, près de la cité des 4000. Une enquête est ouverte.

Un incendie d'origine criminel a ravagé un restaurant situé avenue du Général-Leclerc. Les flammes étaient si puissantes qu'elles avaient percé le rideau métallique du commerce [Le prophète serait fier de ses disciples].

[Le P.](#)

Eh bien, disons qu'il est très désagréable de faire partie de la minorité des mécréants dans un territoire dominé par l'islam.

Ceux qui n'ont pas encore fui le califat du 93 et qui présentent un quelconque enjeu ou intérêt financier le vivent au quotidien.

En secteur fortement islamisé, un mécréant peut certes exercer une activité. Mais il lui faudra se soumettre et payer à ceux qui dictent leur loi.

Quelle loi ? Tout simplement la loi islamique ancestrale du dhimmi, dont le principe est très simple à comprendre, et qui dit que le mécréant est toléré... s'il se soumet en payant.

Le principe est le même sur les [chantiers](#) de construction : tu embauches, tu payes...ou ça brûle.

[VA](#)

La Courneuve : les commerçants soumis à un "impôt" sous peine de représailles.

Durant trois ans, **des** commerçants [non halal] de La Courneuve ont été la cible de racketteurs. Douze suspects ont été interpellés par la police.

Ils vivent encore aujourd'hui avec **la peur de témoigner.**



Dans une enquête du [Parisien](#), des commerçants de la tour Leclerc, à La Courneuve, racontent leur quotidien semblable à un cauchemar. Durant trois ans, ils ont été la cible de racketteurs leur faisant payer un impôt sous peine de représailles.

Les sommes demandées par les malfrats, appartenant à deux familles du quartier connues pour trafic de stupéfiants, pouvaient aller de 1500 à 5000 euros par mois.

Mais peu de commerçants souhaitent néanmoins s'exprimer sur le sujet, victimes de nombreuses intimidations et d'un

véritable système mafieux.

«Ils acceptaient de dénoncer les faits mais ne voulaient pas déposer plainte», explique au Parisien, ce jeudi 21 janvier, une source proche du dossier.

«Au début j'avais peur. C'est malheureux à dire mais je m'y suis habitué»

«Lorsqu'on a voulu reprendre le local, on est venus nous voir pour nous obliger à prendre des jeunes du quartier pour assurer la sécurité de notre commerce. **Sinon, ils nous ont dit qu'ils ne nous laisseraient pas travailler**», glisse toutefois un commerçant dans les colonnes du quotidien.

Et d'ajouter : «Au début j'avais peur. C'est malheureux à dire mais je m'y suis habitué. On a même été jusqu'à se dire quand tout a commencé à brûler : Tant mieux si notre commerce est incendié, l'assurance va nous dédommager.»

De nombreux commerces ont été la cible d'incendie volontaire. Douze suspects ont finalement été interpellés par la police de La Courneuve. Selon les précisions du Parisien, la justice a condamné deux autres rançonneurs et leur a infligé un an de prison pour l'un et huit mois pour l'autre, avec un mandat de dépôt à la clé. Mais un climat d'omerta règne toujours au pied de la tour Leclerc.

[VA](#)

C'est à n'y rien comprendre : cette cité devait être passée au Karcher ! (Sarkozy, 2005).

Mars 2020 :

Lundi 23 mars 2020, en début d'après-midi, **un incendie s'est déclenché dans un centre commercial de La Courneuve (Seine-Saint-Denis).**

Vers 15 heures, lorsque les pompiers sont appelés et arrivent sur place, **une boutique de 500 m2** surmontée d'une mezzanine de 50 m2 environ est la **proie des flammes**.

Les entrepôts de la Courneuve aussi brûlent bien : 10 000 m2 d'entrepôt en feu :

[//resistancerepublicaine.com/wp-content/uploads/2021/01/incendie_@BFMTV_@itele_courneuve-589048915019882496.mp4](http://resistancerepublicaine.com/wp-content/uploads/2021/01/incendie_@BFMTV_@itele_courneuve-589048915019882496.mp4)

Rappel du statut de dhimmi : en terre musulmane, le non-musulman est toléré s'il paye une contrepartie.

Ce que les journalistes appellent pudiquement-par prudence ou par ignorance « un système mafieux » fait directement référence au code islamique.

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Dhimmi>

Dhimmi est un terme historique du droit musulman qui désigne les sujets non musulmans d'un État sous gouvernance musulmane, liés à celui-ci par un « **pacte de protection** » discriminatoire.

Le statut de dhimmi a codifié pendant des siècles la place des personnes de religion monothéiste principalement **les minorités juives et les populations chrétiennes** à l'origine majoritaires dans les pays **soumis aux autorités musulmanes** (Syrie, Mésopotamie, Égypte, Grèce, Bulgarie, provinces romaines d'Afrique, Espagne...).

Les « gens du Livre » juifs et chrétiens, dépositaires d'une partie de la Vérité révélée, avaient le droit de conserver et pratiquer leur foi **à condition de respecter un certain nombre d'obligations et de se soumettre à d'autres.**

La tradition attribue la paternité de ce statut au calife Omar, 2e calife de l'islam, après la mort du prophète

Mahomet, d'où son autre nom de Pacte d'Omar 2. Pour l'essentiel ce statut stipulait que les dhimmis se verraient garantir par le sultan la protection de leur vie et de leurs biens ; en retour **ils devaient reconnaître la suprématie de l'islam et payer un impôt appelé jizya.** L'une des justifications de cet impôt est le fait que les sujets non-musulmans n'ont pas le droit d'intégrer l'armée, qui combat principalement au nom de la religion (ici, l'islam) : cet impôt est donc une sorte de contrepartie. La communauté des dhimmis est désignée en arabe par le mot Ahl adh-dhimma.